

Barraigne



Bulletin Municipal 2023



SOMMAIRE



Notre beau village...

Le mot du Maire

Informations administratives

- Les séances du conseil municipal
- Le compte administratif

Etat-civil

- Mariages

Infos diverses

- Secrétariat de Mairie
- Foyer rural
- Site Internet et page Facebook

Actualités

- Remise du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- Travaux de renforcement du mur du cimetière
- Entretien de la voirie
- Inauguration du projet Fresqu'Haies
- Campagne de stérilisation des chats errants
- Inauguration de la sécurisation de la rue des Platanes
- Opération brioches

- Ouverture du salon de coiffure
- Déploiement de la Fibre et de la 5G
- Opération broyage déchets végétaux
- QR Code
- Rando de la Piège
- M.A.R.P.A. et habitat regroupé
- Energies de la Piège
- Mission Locale Ouest Audois

Economie locale

- S.A.R.L. GUAGNO
- PiouPizz'
- Color Alice
- Dream Coach Hair
- Mergenotte
- Phoenix Multiservices
- Holyka
- World Photo Adventure
- Écrivain
- Multi-Tech Habitat
- FAURE Guillaume
- L'Atelier de Poupette

Vie associative

- Comité des Fêtes



Mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même, vous présentons le nouveau numéro du bulletin municipal.

Cette année 2023 a été l'année des inaugurations :

✿ le 26 Mai il y a eu le projet Fresqu' Haies avec la venue de Monsieur ROY Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Pour rappel en 2019, 3 kilomètres de haies avaient été plantés le long du Fresquel. Le projet a été financé entièrement par l'agence de l'eau le SMMAR et le Syndicat du Fresquel.

✿ le 6 Octobre a eu lieu l'inauguration de la Rue des Platanes avec la présence de Monsieur André VIOLA Conseiller Départemental, de Madame Claudie FAUCON MEJEAN Conseillère Régionale et de Madame Lucie ROESCH Sous-Préfète et Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude entourés des Maires des communes avoisinantes.

L'année 2023, ce sont aussi les travaux sur la fibre elle devrait arriver courant début deuxième trimestre 2024 normalement.

Cette année a été marquée également par l'ouverture d'un nouveau commerce après 84 ans d'absence, il s'agit d'un salon de coiffure, je salue Madame Lucie DUBLY pour son esprit entrepreneurial.

Au sujet de la rénovation énergétique de notre espace associatif après l'aide de l'ATD11, nous avons lancé les demandes de subventions, nous attendons les résultats à la fin du deuxième trimestre 2024, nous croisons les doigts.

L'année 2024, accueillera le 02 juin 2024 la 28ème édition de la Rando de la Piège, il s'agit d'un évènement majeur qui n'a jamais été organisé sur la commune.

Je tiens à remercier toutes les bonnes volontés qui ont contribué à l'entretien du village pour le plaisir de tous.

Je remercie également, les membres du comité des fêtes rajeuni pour toutes les animations qui ont été réalisées au sein du village.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin,
de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présente mes meilleurs vœux pour 2024.

Le Maire,
Pascal ASSEMAT

Informations administratives

Les séances du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2023

1) Le Conseil Municipal désigne Monsieur Joël GARCIA secrétaire de séance.

2) Le PV de la séance du 25 novembre 2022 est approuvé.

3) Changement définitif lieu de réunion des conseils municipaux de Baraigne (DE_2023_001)

Le Conseil Municipal DECIDE que sera défini de manière définitive le foyer rural sis rue de l'abreuvoir comme lieu habituel de ses séances et PRECISE qu'une communication sera diffusée à destination de la population de Baraigne.

4) CCCLA - groupement commandes accord-cadre travaux DECI (DE_2023_002)

Le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie constitué par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

5) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (DE_2023_003)

Le Conseil Municipal ADOPTE le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) présenté par M. le Maire.

6) Retrait DE_2022_026 - instruction M57 - plan comptable développé (DE_2023_004)

Le Conseil Municipal RETIRE la délibération n° DE_2022_026 du 25 novembre 2022 "instruction M57 - plan comptable développé".

7) Vote du compte financier unique 2022 (DE_2023_005)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilles BERMOND, ARRETE et APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi :

Dépenses Fonctionnement

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 684,68
66 - CHARGES FINANCIÈRES	495,20
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	26 157,23
012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 843,28
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	12 564,00
042 - SECTION À SECTION	360,46
TOTAUX	101 104,85

Recettes Fonctionnement

70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	321,77
73 - IMPÔTS ET TAXES	76 692,50
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 644,59
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 884,61
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 000,00
TOTAUX	143 543,47

Dépenses Investissement

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 838,25
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	7 924,90
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 690,40
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	154 963,92
TOTAUX	390 417,47

Recettes Investissement

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	56 817,64
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	63 526,95
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	70 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 838,25
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	360,46
TOTAUX	415 543,30

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 312.71			84 781.99	1 312.71	84 781.99
Opérations exercice	390 417.47	415 543.30	101 104.85	143 543.47	491 522.32	559 086.77
Total	391 730.18	415 543.30	101 104.85	228 325.46	492 835.03	643 868.76
Résultat de clôture		23 813.12		127 220.61		151 033.73
Restes à réaliser	28 100.00	12 164.00			28 100.00	12 164.00
Total cumulé	28 100.00	35 977.12		127 220.61	28 100.00	163 197.73
Résultat définitif		7 877.12		127 220.61		135 097.73

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (DE_2023_006)

Le Conseil Municipal AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 127 220.61 € en excédent reporté.

8) Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CLERC d'un montant de 2369.52 € pour la remise en état de l'éclairage au terrain de tennis et boulodrome.

9) Questions diverses :

- Les travaux du mur du cimetière sont presque achevés, il reste à faire les joints (attente de la période hors gel)
- M. le Maire informe que les associations subventionnées par une entité publique doivent signer un Contrat d'Engagement Républicain (CER)
- M. le Maire indique que ce n'est plus la société SUEZ qui assure le ramassage des ordures ménagères mais la Société NICOLLIN (suite au renouvellement du marché)
- M. le Maire indique qu'une réunion aura lieu en mairie le 1^o mars 2023 afin de mettre à jour les adresses (notamment les lieux-dits) pour l'installation de la fibre optique.

Séance du 31 mars 2023

1) Le Conseil Municipal désigne Madame Edith GALAUP secrétaire de séance.

2) Le PV de la séance du 24 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Subventions aux associations (DE_2023_007)

Le Conseil Municipal VOTE les subventions suivantes, qui seront inscrites au compte 65748 du budget primitif 2023 :

Association Prévention Routière	100,00
ACCA de Baraigne	300,00
Société de Pêche Hers et Ganguise	50,00
Le Souvenir Français	50,00
Pour que vive la Prège	50,00
Comité des Fêtes de Baraigne	2500,00

4) Devis terrain de tennis

Monsieur le Maire présente le devis de FRANCE PEINTURE d'un montant de 3 017,42 € H.T pour la fourniture de la peinture afin de rafraîchir les surfaces de jeu et de dégagement du court de tennis. Il précise que le court de tennis sera repeint bénévolement.

Pas de prise de décision - demander d'autres devis

5) Salle de bains - logt 8 rue de la mairie (DE_2023_008)

Le Conseil Municipal accepte les devis complémentaires de BLOMME Dominique (2080.10 €) et LAMARQUE Christophe (1956.50 €) pour un coût total de rénovation de 4036.60 € H.T (TVA non applicable)

6) Vote taxes locales 2023 (DE_2023_009)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 adressé par les services fiscaux sur les prévisions de produits fiscaux pour 2023. Il précise que les bases des valeurs locatives sont indexées sur l'inflation et ont augmenté de 7.1%

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'exercice 2023 (taux communaux identiques à 2022)

Taxe foncière (bâti)	49,39%
Taxe foncière (non bâti)	85,90%
Taxe d'habitation	12,23%
Produit fiscal attendu	74 156,00 €

7) Budget primitif 2023 - adoption (DE_2023_010)

Le Conseil Municipal VOTE le budget primitif 2023 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 264 521.62 € pour la section de fonctionnement et à 62 758.12 € pour la section d'investissement

8) Adresses communales (DE_2023_011)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il convient de compléter les adresses notamment pour les lieux-dits de la Commune.

Il propose donc les compléments d'adresses suivants en plus des noms de lieux-dits :

Lieux-dits		Compléments adresses
Bordebasse	1	Chemin de Bordebasse
Les 4 vents	3	Chemin de Bordebasse
Cantareuil	1	Chemin de Cantareuil
Métairie du Château	2	Chemin du château
Le Château	3	Chemin du château
Maison du Gardien	3bis	Chemin du château
Raïssac	1	Chemin d'Encanlet
Encanlet	2	Chemin d'Encanlet
Encoumet	1	Chemin d'Encoumet
	2	Chemin d'Encoumet
Les Geysse	1	Chemin des Geysse
Bordeneuve	1	Chemin du moulin
Saint Jean	1	Chemin de Saint Jean
	2	Chemin de Saint Jean
Layroule	5	Route d'Avignonet
La Malbirado	2	Route de Gourvieille

Le Conseil Municipal approuve les compléments d'adresses précités et demande à Monsieur le Maire d'informer les administrés concernés par ces modifications.

9) Rénovation du foyer rural

Monsieur le Maire présente le préprogramme élaboré par Mme LOSTE Caroline (ATD11) :

- isolation intérieure et extérieure
- toiture
- agrandissement (vestiaire et abribus)
- LED dans toutes les pièces

- chauffage type pompe à chaleur
- menuiseries extérieures
- cloisonnement porte séparation intérieure

L'estimation financière (travaux et études) est de 319 225 € H.T.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ensemble de ce préprogramme, juste quelques modifications à apporter. Financements à rechercher : DETR - Fonds Vert - Conseil Régional et Départemental

10) Questions diverses

- Monsieur le Maire indique que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée cette année. Elle est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal (plus un suppléant), d'un délégué de la Préfecture et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Les 2 conseillers municipaux appelés à siéger à cette future commission seront :
Gilles BERMOND (titulaire) et Camille GUAGNO (suppléant)

Séance du 30 juin 2023

1) Le Conseil Municipal désigne Madame Laurie ALBOUY secrétaire de séance.

2) Le PV de la séance du 31 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) CCCLA - convention ADS - avenant n°3 (DE_2023_012)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction intégrant les nouvelles procédures liées à la dématérialisation des dossiers d'urbanisme, les modalités d'archivage et les conditions financières.

4) CCCLA - approbation rapport CLECT (DE_2023_013)

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY.

5) Modalités de publicité des actes au 1er septembre 2023 (DE_2023_014)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE_2022_014 du 29 juin 2022 adoptant par dérogation la publicité des actes par voie d'affichage.

Il indique au Conseil Municipal que la Commune sera en mesure de publier ses actes sur le site internet de la Commune à partir du 1° septembre 2023.

Le Conseil Municipal DIT qu'à compter du 1° septembre 2023, la publicité des actes règlementaires se fera sur le site internet de la Commune de BARAIGNE.

6) Rénovation foyer rural intergénérationnel (DE_2023_015)

Monsieur le Maire présente le préprogramme établi par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) pour les travaux de rénovation du foyer rural intergénérationnel : rénovation thermique et phonique, extension de 30 m2 et mise aux normes électrique et sécurité incendie.

L'estimation financière s'élève à 399 175 € H.T.

Le Conseil Municipal :

- VALIDE le préprogramme élaboré par l'ATD 11 pour un montant de travaux de 399 175 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher tous financements possibles pour ces travaux et à déposer des dossiers de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre de la DETR, du Fonds Vert et de l'aide aux communes

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

7) Département AUDE - convention financement Mur du Cimetière (DE_2023_016)

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le Département de l'Aude, la convention de financement des travaux de consolidation du mur du cimetière.

8) Problématique des chats errants (DE_2023_017)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de trouver une solution sur la problématique des chats errants qui prolifèrent sur le territoire communal.

Il donne la parole à M. Joël GARCIA qui explique qu'il est possible de procéder à la capture des chats errants afin de les apporter dans un cabinet vétérinaire pour les stériliser. Les animaux sont ensuite relâchés sur le territoire communal ; cela permettrait de limiter le nombre de portée de ces chats errants et donc leur prolifération.

Pour ce faire, il conviendrait d'acheter une cage de capture et d'organiser une équipe de bénévoles pour le piégeage et l'apport des chats au cabinet vétérinaire.

Le Conseil Municipal :

- VALIDE le principe de capture et stérilisation des chats errants présents sur le territoire communal
- ACCEPTE l'achat d'une cage de piégeage
- DIT que la somme de 500 euros sera inscrite chaque année au budget communal pour financer le piégeage et la stérilisation des chats errants.

9) Budget 2023 - DM 01 (DE_2023_018)

Le Conseil Municipal vote des crédits d'augmentation des dotations de l'Etat.

10) Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire les tests sécurité du foyer rural intergénérationnel une fois par mois.
- L'éclairage du boulodrome a été remis en état de marche.
- Point sur le déploiement de la fibre optique.
- Lecture de la lettre de remerciement du Souvenir Français.
- Discussion sur la problématique de chiens qui aboient.

Séance du 15 novembre 2023

1) Mme Magali BELTRAN est désignée secrétaire de séance.

2) Le PV de la séance du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Budget 2023 - DM 03 (DE_2023_023)

Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires pour enregistrer des recettes de fonctionnement non prévues au budget primitif.

4) Questions diverses

Discussion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables à définir sur le territoire communal.

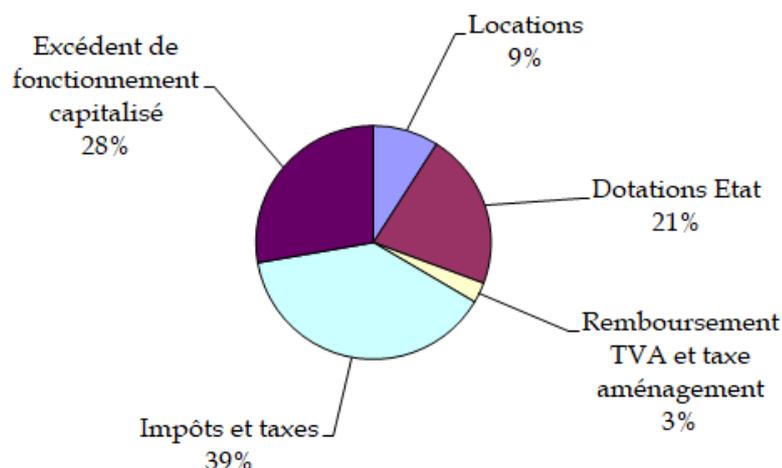
Le compte administratif

Le compte administratif c'est quoi ?

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au Conseil Municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les dépenses et les recettes sur chaque section de fonctionnement et d'investissement de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif. Ce document est présenté et voté une fois par an par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année N+1.

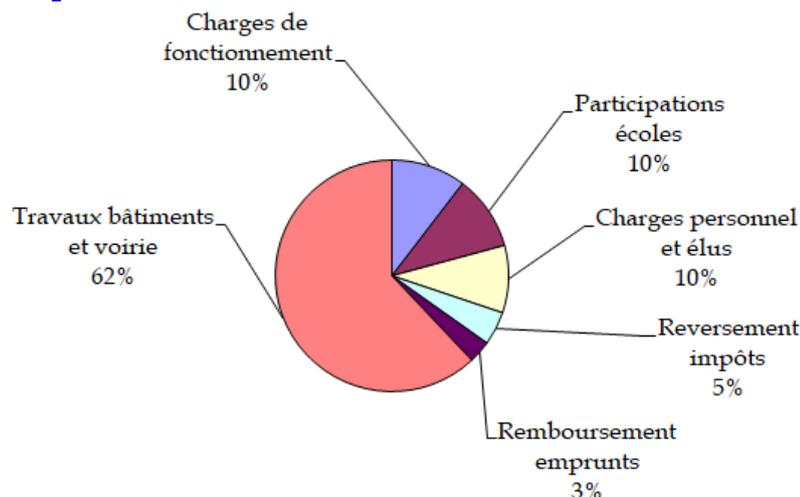
Compte Administratif 2023

Recettes



Locations	17885,00
Dotations Etat	42862,00
Remboursement TVA et taxe aménagement	5583,00
Impôts et taxes	76693,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	55016,00
Subventions	63527,00
Emprunt	70000,00
Total Recettes	331566,00

Dépenses



Charges de fonctionnement	27748,00
Participations écoles	27899,00
Charges personnel et élus	25234,00
Reversement impôts	12564,00
Remboursement emprunts	8420,00
Travaux bâtiments et voirie	166132,00
Total Dépenses	267997,00

Mariage



Edith GALAUP et Laurent CAZAUX le 21 octobre 2023.

*« Quelque grief qu'on ait contre le mariage, on ne saurait lui refuser d'être une
expérience. »*

Oscar Wilde

Secrétariat de mairie

Nathalie FAURE secrétaire de mairie vous accueille aux ouvertures indiquées ci-dessous :



**Le secrétariat de mairie est ouvert :
lundi et jeudi de 13h30 à 17h00**

N° téléphone : 04 68 60 15 13

Adresse mail : commune.baraigne@orange.fr

A noter que Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT est présent afin de s'entretenir avec vous aux jours d'ouverture de la mairie de 15h00 à 17h00

Pour ceux qui le souhaitent et qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez communiquer votre adresse mail (**1 seule par foyer**) afin de recevoir les informations municipales.

Foyer Rural

Madame Magali BELTRAN, seconde adjointe, gère le planning de réservation du foyer rural pour les particuliers et les associations communales.

Elle est à votre disposition au 06.88.45.92.87. ou par mail à l'adresse suivante : foyerbaraigne@orange.fr

Urbanisme

La Commune de Baraigne est en mesure de recevoir vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable etc ...) de façon dématérialisée.

Pour télétransmettre votre demande à la mairie, vous devez vous connecter sur le site "CCCLA - guichet numérique des autorisations d'urbanisme à l'adresse suivante : <https://gnau28.operis.fr/castelnaudary/gnau/#/>

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Baraigne (cartographie et règlement) est consultable à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

A mi-mandat, Monsieur Gilles BERMOND conseiller municipal, mais également correspondant local du journal du journal « La Dépêche du Midi » a recueilli les propos de Monsieur le Maire :

Nous avons réalisé pour la sécurisation des personnes des plateaux ralentisseurs et chicanes rue des peupliers qui traverse le village. Nous avons construit un nouveau pont sur le Fresquel qui évite toute inondation lors d'épisodes orageux.

Nous avons mis en place un plan communal de sauvegarde inondation et travaillons sur un plan de défense incendie.

Nous avons pour économiser l'énergie mis des ampoules led à l'éclairage public que nous éteignons une partie de la nuit.

En matière de service, nous assurons gratuitement pour les particuliers le broyage des végétaux deux fois par an avec le broyeur de la CCLA.

Quels sont les projets en cours ou à venir ?

Nous avons un gros dossier sur le foyer rural pour lequel nous envisageons la rénovation énergétique comprenant l'isolation thermique et phonique, et un agrandissement pour le stockage des tables, chaises... À plus long terme, une harmonisation du revêtement du parvis avec celui de la place du Plô qui sera végétalisée.

A la suite de vol, nous avons re électrifier le terrain de tennis et de pétanque.

Comment se passe votre action pour la commune ?

Être maire nécessite de consacrer beaucoup de temps à la collectivité ce qui n'est pas toujours facile avec ma profession. Je m'attache à participer activement avec le cantonnier aux travaux d'entretien de la commune. Ensuite, il faut être présent à un maximum de réunions pour représenter la commune dans les décisions du territoire et être informé des diverses possibilités de subventions qui existent pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal m'épaula lors des délibérations et participe à l'entretien de la commune.

D'une manière générale les relations avec les administrés sont normales et même conviviales avec une pointe de respect. Je suis très sollicité pour tout problème communal comme coupure d'électricité, eau, branches sur la chaussée, ou de voisinage.

En conclusion, même si l'action du maire est chronophage et énergivore je suis ravi de pouvoir apporter mon engagement à la communauté.

Remise du Plan Communal de Sauvegarde

Mardi 31 janvier a eu lieu à la mairie de Villepinte la remise du plan communal de sauvegarde inondation par François DEMANGEOT président du syndicat du Fresquel à Pascal ASSEMAT Maire de la commune. Ce plan fait suite à la formation des élus réalisé par Nicolas Auriol de la société Prédicit en vue d'organiser et d'appliquer les procédures de sauvegarde



en cas d'inondations.

Il contribue à l'information préventive et à la protection de la population et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien. Cette opération a été financée en grande partie par le SMMAR.

Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux rappellent que le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à

la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population...

Retrouvez plus d'information via le lien suivant : [Section 3 : Plan communal de sauvegarde \(Article L731-3\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Travaux de renforcement du mur du cimetière

La sécheresse de cet été a eu pour conséquence la fissuration profonde du mur Est du cimetière, qui menaçait de s'effondrer.



L'ensemble de l'opération de consolidation a été confié à l'entreprise AGTP, basée à Castelnaudary, spécialisée dans les gros travaux sur les ouvrages d'art. L'opération consiste en la mise en place de quatre clous au travers du mur d'une longueur de 12 m, dont 3 m dans la roche du sous-sol. Ils sont stabilisés par l'injection de ciment. Le mur est crépi avec un béton armé projeté d'une épaisseur de 20 cm au total, une croix de saint André termine

la consolidation. Le budget pour cette opération d'urgence s'élève à 17 488 € HT. Une demande de subvention a été réalisée auprès du conseil départemental et de l'état. La réponse devrait intervenir en mars. Saluons la réactivité du maire Pascal ASSEMAT et de son conseil municipal.

Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux saluent l'efficacité et le travail de l'entreprise AGTP de Castelnaudary avec une mention spéciale pour les ouvriers qui ont travaillé par tous les temps, froid, pluie, neige et vent.

Financement des travaux :

Etat (DETR) = 20 %	3 497,00 €
Conseil Départemental = 30 %	5 246,00 €
Autofinancement = 50 %	8 745,00 €

Entretien de la voirie

Lundi 06 mars 2023 l'entreprise VALLEZ TP a effectué une opération de goudronnage et d'entretien en rebouchant des trous sur la voirie communale :

- Rue des Mimosas
- Chemin d'EncaNlet
- Chemin de Cantareuil
- Chemin du Château
- Parking du foyer rural

Cette opération est le souhait de Monsieur le Maire d'allouer une somme au budget tous les ans pour l'entretien de la voirie communale.

Inauguration du projet Fresqu'Haies

Vendredi 26 mai 2023 a eu lieu l'inauguration de la plantation Fresqu'Haies en présence de Laurent Roy Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Vincent Cligniez Directeur de la DDTM de l'Aude, Alain Coste Conseiller Régional, André Viola Conseiller Départemental, Éric Menassi Président du SMMAR, Pascal ASSEMAT Maire de Baraigne.

Rappelons qu'en 2019 ce sont 3 km de haies qui ont été plantés en majorité le long du Fresquel ainsi que la réalisation d'une zone humide. Cette opération s'inscrivait dans une démarche globale d'actions menées sur le bassin versant du Fresquel En vue de reconquérir la biodiversité tout en préservant la qualité

de l'eau et régulant le ruissellement et les crues. Baraigne et Castelnaudary sont alors des sites pilotes avec au total 29 km de haies plantées.

Pour l'hiver 2023 ce sont 13km de haies qui seraient en passe d'être plantées sur Castelnaudary. L'objectif est de planter 35 km sur 3 ans pour un montant de 74200€ HT financé à 70% par l'agence de l'eau, 10% par le conseil départemental et 20% par SMAH Fresquel.

Pour le moment ce projet de haies se cantonne au bassin versant du Fresquel comme territoire test, par la suite il devrait s'étendre à l'ensemble du département de l'Aude. L'eau est devenue un enjeu majeur dans notre département



Campagne de stérilisation des chats errants

Notre commune faisant face à une surpopulation de chats errants/sauvages liée à la négligence et l'incivisme de certaines personnes. En effet, on y compte plus d'une soixantaine de chats errants/sauvages tous âges confondus sans compter les portées à venir.

La situation étant devenue nuisible pour plusieurs habitants, Joël GARCIA conseiller municipal et Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT ont été contactés à plusieurs reprises. Monsieur GARCIA s'est alors renseigné auprès de l'association « Les chats paix belle » de Castelnaudary afin d'avoir des informations et éventuellement une aide de leur part. Malheureusement, l'association « Les chats paix belle »

croûle sous les demandes tout comme les autres associations du même style.

La municipalité a décidé de voter en conseil municipal au mois de juin 2023, un budget exceptionnel d'un montant de 500€ afin de débiter une campagne de stérilisation. Budget qui sera reconduit les années à venir afin d'enrayer cette surpopulation qui devient nuisible pour nombre d'habitants.

Nous avons signé une convention de partenariat avec un vétérinaire de la commune de Castelnaudary, nous permettant ainsi de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le maire remercie tous les bénévoles qui s'impliquent pour la collectivité dans le piégeage et le transport des animaux.

Tous les chats piégés sont amenés chez le vétérinaire afin d'être stérilisés, ils sont ensuite relâchés dans le village à l'endroit où ils ont été piégés.

La campagne de stérilisation lancée par la commune s'inscrit dans la logique des associations nommées « chats libres ».

Ce sont actuellement 11 chats qui ont pu être stérilisés en 2023.



Nourrir un chat errant : que dit la loi ?

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) **interdit le nourrissage des chats errants** sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3ème classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Toutefois, il convient de **distinguer les chats errants des chats identifiés et stérilisés** qui circulent librement, en accord avec les dispositions de l'article L.221-27 du Code Rural. Ces chats, bien qu'ils soient sauvages ou semi-sauvages, entrent dans la catégorie des « chats

libres » et sont considérés comme des animaux domestiques.

A ce titre, l'article L214-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Cet article inclut l'interdiction de priver les animaux de nourriture ou d'eau, nécessaires à leurs besoins physiologiques, et de soins en cas de maladie ou de blessures. En cas de mise en danger d'un animal domestique ou apprivoisé par la privation de nourriture, d'abreuvement ou l'absence de soin, une amende de 4ème classe (750€) est prévue. **Les chats libres sont ainsi protégés au même titre que les animaux domestiques**, et leurs protecteurs sont

autorisés à les nourrir en s'assurant d'éviter toute nuisance.

Source : [Puis-je nourrir un chat errant ? | La SPA, Société Protectrice des Animaux \(la-spa.fr\)](#)

Inauguration de la sécurisation de la rue des Platanes



Vendredi 06 octobre 2023, André Viola Conseiller Départemental, Claudie Faucon-Mejean Conseillère Régionale, Lucie Roesch Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aude ainsi que de nombreuses et nombreux maires des communes avoisinantes et les baraignoises et baraignois étaient réunis autour de Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT afin d'inaugurer les travaux de sécurisation de la rue des Platanes qui traverse le village.

Rappelons que ce projet validé par le conseil municipal remonte à la précédente mandature,

et c'est en 2022 que les travaux ont été réalisés.

Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif dînatoire offert par la municipalité.

Opération Brioches

Du 9 au 15 octobre s'est déroulée l'opération brioches dans tout le département de l'Aude.

Cette année, Edith GALAUP n'a pu, comme les années précédentes assurer la vente de l'édition 2023, mais grâce aux bonnes volontés de Justine ASSEMAT, Morgane BELTRAN, Magali BELTRAN et Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT, la vente a pu avoir lieu.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 accompagne 1300 personnes tout au long de leur parcours de vie, grâce à ses 36 établissements et services déployés sur le département de l'Aude.

Quelques projets financés par l'opération brioches 2022 dans les établissements et services :

- Pôle travail et insertion :

Financement de projets à la journée ou plusieurs jours : séjour à Paris, vallée des tortues,...

- Pôle enfance et adolescence :

Cette année, ce sont **80 brioches** qui ont été vendues pour une somme récoltée d'un montant de **567 euros**.

Félicitons l'implication de nos jeunes bénévoles et Merci pour l'accueil que vous leur avez réservé. Nous remercions chaleureusement les habitants pour leur élan de générosité envers les personnes en handicap intellectuel.

Financement de sorties culturelles et sportives : mise en place d'activités comme la musicothérapie.

- Pôle habitat et vie sociale :

Financement d'activités et de sorties : séjour sur Cahors, en Drôme et en Ardèche, sorties régulières au cinéma...

- Pôle accueil spécialisé :

Financement d'activités et de sorties : jeux, spectacles, balade en calèche, visite de l'aquarium de Montpellier,...

Les fonds de l'opération brioches 2022 ont aussi contribué à l'aménagement de la nouvelle unité d'enseignement

externalisé pour enfants polyhandicapés sur l'école de Gruissan qui a ouvert en novembre 2023.

Les fonds de l'opération brioches 2022 ont permis de participer à de nouveaux

projets associatifs comme l'achat de terrains sur Pennautier et Castelnaudary pour le développement des activités ESAT existants.

Ouverture du salon de coiffure

Lucie DUBLY a fait son chemin depuis son installation de coiffeuse à domicile en 2022. Elle vient d'ouvrir son salon de coiffure masculin-féminin sous l'enseigne "Dream Coach Hair", au 7 rue de la fontaine.

Cela faisait 84 ans qu'aucune devanture n'était plus présente dans le village. Le dernier commerce, un bar-tabac tenu par Agnès Germa, avait fermé en 1939.

Lorsque l'on rentre dans le salon, il se dégage au travers de l'aménagement qui allie ancien et moderne une ambiance de quiétude. Lucie a voulu que son salon ait une "âme" invitant à la relaxation. Elle ne prend qu'un rendez-vous à la fois pour s'occuper totalement du client. Elle allie toujours coiffure au salon et à domicile.

Lors de ses prestations, elle peut proposer de vous faire découvrir ses pratiques holistiques lors de séances de relaxation ou de soins énergétiques. Elle a suivi des études pour l'accompagnement et le développement personnel (reiki : discipline japonaise pour le bien-être intérieur).

Loin d'être une novice, Lucie est détentrice de plusieurs diplômes en coiffure, coloriste, styliste visagiste. Elle a exercé en Occitanie et en Corse au gré des évolutions professionnelles de son mari. Nous lui souhaitons toute la réussite dans son entreprise.

Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local



Déploiement de la fibre et de la 5G

Au mois de décembre 2022, des travaux sur l'antenne-relais téléphonie avaient été réalisés par la société SFR afin de passer de la 4G à la 5G. Vous aviez peut-être à cette occasion rencontré quelques dérangements et désagréments lors de ces travaux.

L'année 2023 aura été marquée par les travaux de déploiement de la fibre. Mais, bonne nouvelle, celle-ci devrait arriver chez vous pour le début du 2^e trimestre 2024.

Opération broyage déchets végétaux

L'année se termine et ce sont deux journées de broyage de déchets végétaux qui ont été réalisées sur la commune aux dates suivantes : 26 avril et 25 octobre 2023.



Sous le commandement de Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT, c'est une équipe de bénévoles composée de Henri MAZET, Gilles BERMOND, Laurie ALASSET, Lucie DUBLY, Chantal WEIDMANN, Jean CARRERRA, Joël GARCIA, Xavier SLAMI, Magali BELTRAN, Willy VANDERZEYPEN, et Gérard LASSALLE employé intercommunal, qui a œuvré.

QR Codes

QR Code qu'est-ce que c'est ?

En forme longue *quick response code* (« code à réponse rapide »), est un type de code-barres à deux dimensions constitué de modules-carrés noirs disposés dans un carré à fond blanc. Ces points définissent l'information que contient le code. Ce dessin, lisible par machine, peut être visualisé sur l'écran d'un appareil mobile ou imprimé sur papier.

D'où vient-il ?

Eh bien, il nous arrive tout droit du Japon.

Il a été développé et créé par l'entreprise Denso-Wave en 1994 pour la traçabilité des pièces détachées dans les usines de

Toyota. Denso Wave le rend public sous License libre 2 en 1999, puis il est défini et publié en tant que norme ISO 18004 en juin 2000.

Le QR Code est très utilisé dans son pays d'origine.

Selon une étude réalisée en août 2010 auprès d'un échantillon de 754 japonaises, 90% des « ménagères » scannaient un QR Code alors qu'en France le grand public commençait à le découvrir.

Comment et pourquoi l'utiliser ?

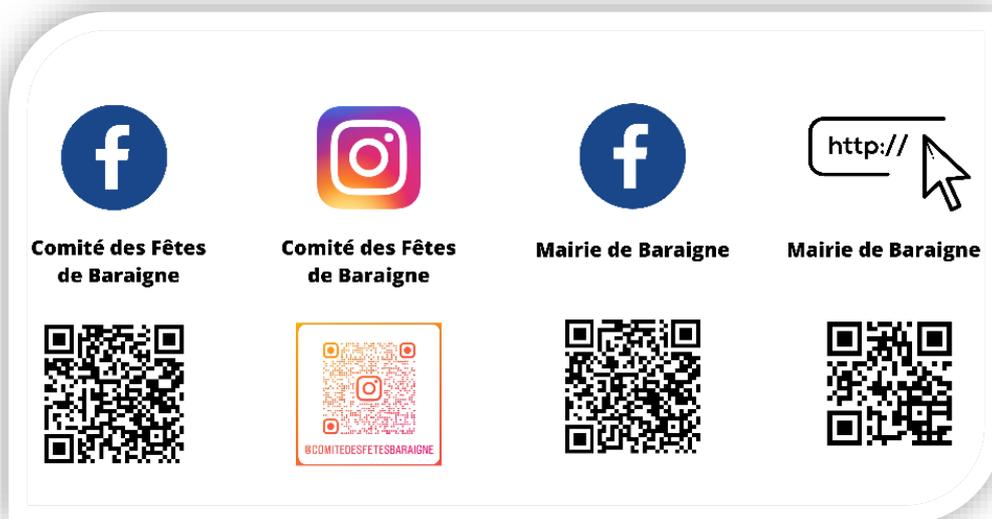
Son avantage est de pouvoir stocker plus d'informations qu'un code à barres, et surtout des données directement reconnues par des applications,

permettant ainsi de déclencher facilement des actions comme :

- Naviguer vers un site internet, visiter un site web, mettre l'adresse d'un site en marque-page ou montrer un point géographique sur une carte.
- Regarder une vidéo en ligne ou un contenu multimédia.

- Se connecter à une borne Wi-Fi ;
- Faire un paiement direct via son téléphone portable.
- Ajouter une carte de visite virtuelle dans les contacts, un rendez-vous ou un événement dans l'agenda électronique.

Ci-dessous retrouvez les différents QR Codes vous permettant de retrouver la page Facebook de la Mairie, le site internet de la commune et les différentes pages des réseaux sociaux du Comité des Fêtes.



Rando de la Piège

À l'occasion de sa 28^e édition, Baraigne accueillera en 2024, le **02 juin** précisément la célèbre Rando de la Piège.

La Rando de la Piège, c'est quoi ?

C'est au départ il y a une trentaine d'années, la volonté du Département de l'Aude de valoriser les produits locaux et le patrimoine de la Piège.

Au fil des années, cet événement a pris de l'ampleur et est très attendu par les bénévoles, les élus et surtout les randonneurs.

La Rando de la Piège c'est une équipe d'environ 70 bénévoles et une organisation bien rodée.

En ce qui concerne l'organisation, c'est à nous (membres du conseil municipal et membres du comité des fêtes) de prospecter les circuits de randonnée qui seront soumis à l'équipe organisationnelle de la rando.

Il y aura 2 circuits pédestres, 2 circuits VTT et 1 circuit équestre. Avec une étape gourmande dans une commune voisine (celle-ci n'est pas encore définie).

Outre les membres du conseil municipal et membres du comité des fêtes, si vous êtes intéressés pour vous investir afin de prêter main forte, vous êtes les bienvenus, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie.

M.A.R.P.A. et habitat regroupé

Un village mais deux résidences pour personnes âgées aux concepts différents : à Salles-sur-l'Hers, le 17 mai 2023 la symbolique première pierre d'un Habitat inclusif est posée ; le 13 octobre la signature de la charte qualité marque le début de la construction d'une MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie).

La Mairie du village a porté ces projets depuis 2017. Les premiers résidents seront accueillis au printemps 2024.



Entre MARPA et Habitat inclusif, comment choisir son logement ?

	La MARPA Un chez-soi en sécurité, ouvert sur le village	L'HABITAT INCLUSIF Pour partager des moments avec les autres locataires
Cadre légal 	Agrément du Conseil Départemental et label MARPA.	Loi Habitat Inclusif.
Public concerné 	Des personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie à leur entrée.	Les résidents seniors, autonomes, qui s'engagent à participer aux projets collectifs de la résidence, profiteront d'un jardin partagé et d'une salle commune où seront proposées des animations par les associations locales.
Capacité d'accueil 	Résidence Autonomie de 30 places.	10 logements.

	La MARPA Un chez-soi en sécurité, ouvert sur le village	L'HABITAT INCLUSIF Pour partager des moments avec les autres locataires
<p>Logement</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Des T1 bis de 32 m2 pour les personnes seules (possibilité de grouper 2 studios pour les couples). • Un vrai « chez-soi » avec son propre mobilier et ses objets familiaux. • Adapté aux personnes à mobilité réduite. • Au cœur du village pour conserver une vie sociale. • Un cadre boisé, à proximité de la maison médicale, de l'espace En Gauzy, de l'Habitat inclusif « Au fil de l'Hers », de la salle d'activités et de la future crèche. 	<p>Les critères de construction (comme la taille des logements) sont choisis par Habitat Audois et son architecte : des maisons mitoyennes dans la proximité de la maison de santé, de la future MARPA et de la nouvelle crèche.</p>
<p>Santé</p> 	<p>La structure ne sera pas médicalisée. Les professionnels de santé et les services d'aide à domicile locaux seront sollicités. Ainsi le CIAS de Castelnaudary pourra faire intervenir ses aides à domicile. Les médecins, infirmiers ou encore kinés poursuivront leurs prises en charge comme à la maison.</p>	
<p>Services proposés</p> 	<p>Un personnel qualifié et disponible (6 ETP en moyenne) veillera au maintien de l'autonomie au quotidien par sa présence, l'entretien des locaux communs et des ateliers de prévention de la dépendance.</p> <p>La sécurité sera garantie par une permanence ou une astreinte 24h/24 avec téléassistance.</p> <p>L'équipe sera en lien avec les professionnels de santé du territoire pour accompagner ses résidents.</p> <p>Les repas, cuisinés sur place avec des produits locaux, seront proposés aux résidents. Les habitants du territoire pourront aussi venir y déjeuner et partager ainsi un moment de convivialité.</p> <p>La MARPA sera ouverte aux partenaires locaux pour la mise en place des ateliers, des actions pour les résidents mais aussi pour les autres seniors ou encore les enfants.</p>	<p>Pas de personnel, ni de services : tout est à la charge du résident (repas, linge, etc.).</p> <p>Le projet d'Aide à la Vie Partagée est financé par le Conseil Départemental de l'Aude. Il permettra un accompagnement à l'entrée dans les lieux, la mise en place d'animations spécifiques pour les résidents, ou inclusives avec les autres habitants. Un partenariat étroit avec les associations locales sera construit dans cette optique. L'objectif est de lutter contre l'isolement.</p>

	La MARPA Un chez-soi en sécurité, ouvert sur le village	L'HABITAT INCLUSIF Pour partager des moments avec les autres locataires
Tarif 	Des tarifs encadrés et modulés selon les aides (aide au logement, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, aide sociale...) et les prestations choisies.	Les résidents sont locataires du parc locatif social (HLM). Ils ont la possibilité de bénéficier de l'Aide au logement.
Où s'adresser ? 	A la mairie. A l'ASAC.	Au centre social Énergies de la Piège. A la mairie.

Énergies de la Piège



ÉNERGIES
de la PIÈGE

Énergies de la Piège (EDP) est une association d'habitants.

Ses adhérents ont pour ambition de rendre la vie plus belle sur notre territoire.

Cela peut paraître présomptueux mais il s'agit tout simplement, pour celles et ceux qui en ont l'envie, de se regrouper, d'agir ensemble et de lancer des projets sur les sujets qui les concernent.

« **Rendre la vie plus belle** » pour les bénévoles de la Fripe de la Piège, c'est permettre à tous de se faire plaisir et de **consommer autrement** en prolongeant la vie des vêtements et ainsi préserver l'environnement. C'est aussi le plaisir de se réunir tous les mercredis et un samedi par mois pour « faire ensemble ».

Pour d'autres c'est faire vivre le lieu de rencontre « Parents-Enfants » dans toutes les communes Hers et Ganguise. Accompagnés par Laetitia, ils décident des lieux et des thèmes des clubs 1^{er} âge, aident à la logistique ou participent à l'animation. C'est aussi l'occasion **d'échanges, de rencontres, de nouvelles amitiés.**

Quant à la « Rando », c'est un vrai moment de convivialité où les habitants des 16 communes partagent **le bonheur d'être et de faire ensemble**. La dernière édition, à Marquein, fut un grand succès avec plus neuf cent cinquante participants. Ce succès est avant tout celui des soixante habitants engagés toute l'année pour préparer les circuits et offrir huit cent repas « locaux ». Et quelle fierté de déguster les produits de nos producteurs et de **contribuer au « bien manger »** sur notre territoire ! Qu'on se le dise, notre rando de la Piège a besoin de nouveaux bénévoles pour continuer : venez nous rejoindre !

Si l'on ne peut pas citer toutes les actions des habitants, Laetitia, Pascale, Sylvie, et les autres ont récolté cette année les fruits de 4 années de travail : l'espace jeunes est né, EDP a créé un poste salarié pour animer le groupe. En juillet, il a été inauguré dans les locaux mis à disposition par la commune de Salles-sur-l'Hers ! L'occasion pour les partenaires institutionnels présents d'encourager et de soutenir financièrement l'initiative des habitants. Ça change tout !

Vivre mieux, c'est aussi **pouvoir accéder à ses droits ici et maintenant** grâce à notre « France Service ». Là c'est Laure qui est à « la manœuvre » pour vous aider dans vos démarches administratives. En juin, Éloïse est venue apporter un sourire supplémentaire à cette équipe. Elle vous accueille désormais lorsque par exemple vous venez participer aux ateliers numériques animés par Éric.

Vous l'avez compris, à EDP, ce sont les habitants qui décident les projets qu'ils

ont envie de mener et ceux-ci aboutissent grâce à leur engagement, leur implication, leur persévérance. Être et faire ensemble, créer des animations, faire vivre des projets, c'est rendre la vie plus belle sur notre territoire. Si vous avez des idées, des envies, de l'énergie à partager, rejoignez-nous !

En attendant nous vous souhaitons beaucoup de bonheur, de partage, pour les fêtes de fin d'année.

Mission Locale Ouest Audois

La Mission Locale de L'Ouest Audois accompagne les 16/26 ans dans leur projet professionnel (travail du projet, formation, retour à la scolarité, recherche d'emploi...).

Grâce au van tout équipé pour vous recevoir, je peux me déplacer dans votre village afin de discuter ensemble de votre projet ou essayer d'en élaborer quel que soit votre situation (emploi, scolarité, formation, demandeur d'emploi) en vous accompagnant d'un point de vue social (tel que les aides au permis de conduire, au logement, aide à la formation etc...).

Disponible rapidement pour vous accueillir, contactez :

☎ 07 15 76 59 13

✉ david.carrasco@mloa.fr

🖥 [MLOA – Mission Locale Ouest Audois](http://www.mloa.fr)

N'hésitez pas !



Economie locale

Baraigne, petite bourgade de 4,76 km² située au Nord-Ouest du département de l'Aude avec une population de 1è4 habitants lors du dernier recensement a en son fief un vivier économique important.

Retrouvez de plus amples informations sur le site internet de la commune dans la partie « *Vivre à Baraigne* » - « *Économie locale* »

Dream Coach Hair

Coiffure à domicile & Salon de coiffure

Lucie DUBLY

06 10 26 97 93

dreamcoachair@yahoo.com

<https://dreamcoachair.com>

Mergenotte

*Confection de sacs et accessoires de mode /
Retouches vestimentaires*

Germaine BERMOND

06 26 04 37 36

germaine.bermond@sfr.fr

<https://mergenotte.fr>

COLOR Alice

Peinture et enduits naturels

Alice CIFFONI

06 88 72 17 09

alice.ciffoni@gmx.fr

HOLYKA

Vente de thé au détail

Clarisse BÉQUIÉ

www.holyka.fr

Phoenix Multiservices

*Services aux particuliers et aux
professionnels*

Yann FOURNIER

06 24 51 23 77

contact@phoenix-multiservices.com

www.phoenix-multiservices.com

Piou Pizz'

Pizzas à emporter

Yoann MARTIN

06 63 07 18 45

[PiouPizz' | Facebook](#)

AGUACANA

*Groupe musical : musiques populaires du
Brésil*

Alice CIFFONI

06 88 72 17 09

alice.ciffoni@gmx.fr

S.A.R.L. GUAGNO

*Volailles/Élevage
Abattoirs « Les Mexicots »*

Nadine & Camille GUAGNO

06 35 36 07 00 ou 06 19 91 19 65

Marchés de plein vent

Multi-Tech Habitat

*Chauffage/Ventilation/Électricité/ Plomberie
/Climatisation*

Stéphane LATOUR
07 68 66 62 23

s.latour.multitech@gmail.com

FAURE Guillaume

Carrelage/Peinture

07 69 81 25 11

Entreprise.guillaumefaire@gmail.com

Locations Airbnb

Chantal WEIDMANN
07 49 49 00 94

<https://www.airbnb.fr/>

Locations Airbnb

Delphine LAVIGNE
06 67 29 50 34

<https://www.airbnb.fr/>

L'Atelier de Poupette

Création de bijoux

Laurie ALASSET
06 38 71 36 56

latelierdepoupette@yahoo.com
<https://www.vinted.fr/member/159464615-latelierdepoupette>

Écrivain

Willy VANDERZEYPEN
12 rue de l'Abreuvoir

Comité des Fêtes

En cette fin d'année, il m'a été demandé de vous faire un bilan de nos activités.

Je voudrais commencer par vous présenter le nouveau bureau du comité des Fêtes pour ceux qui ne nous connaissent pas, j'ai été élue présidente de comité des Fêtes cette année en même temps que Justine au poste de vice-présidente, Magali au poste de secrétaire, et Chantal au poste de trésorière.

Je tiens à remercier la municipalité pour son soutien ainsi que tous les membres du comité des Fêtes qui répondent présents à chaque évènement : Laurie, Jean-Marie, Emma Éloïse, Bernard, Sylvie, Brice, Lucie, Brice, Sylvain, Denis, Xavier, Gilles....

J'aimerais également remercier tous les participants pour leur présence à chacun de nos évènements.

Cette année a lieu après plusieurs années d'absence, le repas à l'occasion de la Fête du village et c'est avec une belle surprise que nous avons eu le plaisir de vous accueillir en grand nombre.

Durant cette année nous avons réalisé différents évènements que je suis ravie de vous présenter :

- Chasse aux œufs de Pâques qui a été réalisé en collaboration avec l'association Énergie de la Piège
- La traditionnelle Fête des voisins qui a été un grand moment de convivialité
- Les différents concours de pétanque et soirées jeux de cartes
- Notre fête locale qui a été un grand succès grâce à votre présence
- L'Opération brioches de l'AFDAIM-ADAPEI 11
- La tournée et la soirée d'Halloween
- Et notre Noël des enfants

En début d'année 2024, nous aurons le plaisir de vous accueillir pour les vœux de la municipalité autour d'une galette. Ensuite, suivra un loto.

Le comité des Fêtes aura aussi l'occasion de s'associer avec une association de pêche de Castelnaudary à l'occasion d'un concours de pêche qui se déroulera au lac de la Ganguise. Le comité de Fêtes aura également l'opportunité de s'associer à la mairie pour accueillir la Rando de la Piège.

2024 sera aussi l'occasion d'organiser la 3^e édition du tournoi inter-villages suite à notre défaite à Montferrand au mois d'octobre dernier. Toutes personnes, enfants (à partir de 6 ans) comme adultes souhaitant prêter main forte et/ou faire partie de l'équipe sont les bienvenues. Si par la suite, l'envie vous venait de vouloir intégrer le comité des fêtes, ce sera un immense plaisir de vous y accueillir.

Pour finir, j'aimerais vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver aussi nombreux l'année prochaine.

Contact : comitedesfetes11410@gmail.com

La Présidente,
Morgane BELTRAN